



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/SBSTTA/REC/XVII/3
17 novembre 2013

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR
DES AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET
TECHNOLOGIQUES

Dix-septième réunion

Montréal, 14-18 octobre 2013

Points 5 et 7 de l'ordre du jour provisoire*

RECOMMANDATION ADOPTÉE PAR L'ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR DES AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET TECHNOLOGIQUES A SA DIX-SEPTIÈME RÉUNION

XVII/3. Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques

L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques,

1. *Se félicite* de la collaboration entre le Secrétaire exécutif et le secrétariat de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les systèmes écosystémiques (IPBES), ainsi que de la participation du président de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, de droit, au Groupe multidisciplinaire d'experts à titre d'observateur;

2. *Se félicite* du projet de programme de travail de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les systèmes écosystémiques, en particulier des évaluations régionales, mondiales et thématiques, des outils de développement et des activités de création de capacités proposés, et *note* que le projet de programme de travail répond à l'invitation de la Conférence des Parties figurant au paragraphe 28 de la décision XI/2, et que le projet de programme de travail est censé fournir des informations utiles et factuelles à la Convention;

3. *Souligne* l'importance du rôle des systèmes de connaissances autochtones et traditionnels, et de la nécessité d'établir un dialogue interculturel et scientifique, et de prendre en considération, à plusieurs échelles, un large éventail d'approches, de conceptions et de modèles relatifs à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique dans les travaux de l'IPBES, afin de compléter les données scientifiques et les autres informations, outils et méthodes utiles à la prise de décisions;

4. *Prie* le Secrétaire exécutif de :

a) Poursuivre et de renforcer sa collaboration avec l'IPBES, conformément à la décision XI/2, en ce qui concerne le perfectionnement, le cadrage et la mise en œuvre de son programme de travail, en prenant soin d'éviter les chevauchements;

b) Transmettre à l'IPBES les principales conclusions concernant les éléments scientifiques et techniques nécessaires à la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique

* UNEP/CBD/SBSTTA/17/1.

/...

(recommandation XVII/1) afin de fournir des explications supplémentaires sur les demandes dont il est question dans le paragraphe 4 de la décision XI/13 C, conformément au paragraphe 5 de cette même décision.

5. *Prie en outre* le Président de l'Organe subsidiaire, en sa qualité d'observateur du Groupe multidisciplinaire d'experts de l'IPBES, de favoriser les demandes du Secrétaire exécutif dont il est question dans le paragraphe 4 ci-dessus;

6. *Recommande* que la Conférence des Parties demande à l'Organe subsidiaire d'étudier la portée et l'utilisation des Perspectives mondiales pour la diversité biologique après la publication de leur quatrième édition, à la lumière des travaux de l'IPBES sur une évaluation mondiale de la diversité biologique et des services écosystémiques et afin d'éviter les chevauchements avec ces derniers, et de faire rapport à la treizième réunion de la Conférence des Parties pour éclairer l'examen des modalités des éditions futures des Perspectives mondiales pour la diversité biologique.
